

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 5 août 2025 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

**SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Vincent Jarry, Michèle Turcotte.**

**SONT ABSENTS :**

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Quatre personnes sont présentes lors de la séance et une participe à distance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **MOT DE LA MAIRESSE**

#### **1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**

#### **4) ADMINISTRATION**

- a. Adoption du Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition à titre gratuit ou par expropriation du lot numéro 5 191 606 (chemin verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929 \$ pour en acquitter les coûts.
- b. Adoption du Règlement 2025-08 abrogeant et remplaçant le règlement de gestion contractuelle.
- c. Dépôt du projet de règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.
- d. Avis de motion du Règlement 2025-10 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.
- e. Emprunt temporaire pour couvrir les coûts de construction du chalet et du cabanon municipal.
- f. Déplacement d'un montant de 10 000\$ entre les postes comptables.

#### **5) RESSOURCES HUMAINES**

- a. Fin de la période de probation d'Alice Desaulniers, chargée de projets.

#### **6) VOIRIE**

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
- b. Acceptation finale des travaux effectués en 2024 par Excavation N. Jeanson inc. sur le rang Vincent et paiement des factures 193339 et 193325.

- c. Appel d'offres par invitation pour le remplacement du ponton sur le Rang 2.
- d. Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la préparation des plans pour la réfection du stationnement de la mairie.
- e. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – volet rétablissement pour les travaux de réfection du ponton sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass) endommagé par les pluies du 17 mai 2025.

**7) URBANISME**

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 18 juillet 2025.
- c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la modification de la fenestration au 163, 4<sup>e</sup> Rang.
- d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la modification du revêtement extérieur et de la fenestration au 148, 2<sup>e</sup> Rang.
- e. Autorisation pour l'émission d'un permis de démolition et reconstruction de la résidence et du bâtiment accessoire situés au 172, 4<sup>e</sup> Rang.

**8) ENVIRONNEMENT**

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 17 juin 2025.
- c. Modification de l'entente avec la MRC de Memphrémagog au sujet de la délégation de compétences pour les matières recyclables.
- d. Appel d'offres publics pour la collecte des matières résiduelles et du compost pour l'année 2026, avec possibilité de renouvellement.

**9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- b. Rapport du conseiller responsable des sentiers.

**10) SÉCURITÉ CIVILE**

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**12) AFFAIRES DIVERSES**

**13) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14) LEVÉE DE LA SÉANCE**

**15)**

## PROCÈS-VERBAL

### MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

#### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-08-122 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 8 juillet 2025 ;

2025-08-123 **Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal du 8 juillet 2025 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

#### 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

Il n'y a pas eu de séance de rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog au mois de juillet.

#### 4) ADMINISTRATION

a. **Adoption du Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition à titre gratuit ou par expropriation du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929 \$ pour en acquitter les coûts.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du Règlement 2025-07 a été donné lors de la séance du conseil du 3 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 8 juillet 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-08-124 **Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte le Règlement 2025-07 décrétant l'acquisition à titre gratuit ou par expropriation du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents

nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929 \$ pour en acquitter les coûts.

**QU'**une copie du règlement soit transmise pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'habitation après la procédure de tenue de registre pour les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE**

**b. Adoption du Règlement 2025-08 abrogeant et remplaçant le règlement de gestion contractuelle.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du Règlement 2025-08 a été donné lors de la séance du conseil du 8 juillet 2025 et que son projet de règlement a été déposé lors de la même séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le titre du Chapitre 3 du projet de règlement doit être modifié de la manière suivante : « Mesures visées à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de ce règlement est de remplacer l'ancien règlement et ses modifications par un nouveau règlement qui correspond mieux aux besoins de la Municipalité et lequel concorde avec les autres règlements municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2025-08-125 **Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte le règlement 2025-08 abrogeant et remplaçant le règlement de gestion contractuelle, avec la modification ci-haut mentionnée.

**QU'**une copie de ce règlement soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

**ADOPTÉE**

**c. Dépôt du projet de règlement 2025-09 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-03 concernant les compensations pour les roulottes.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du règlement 2025-09 a été donné lors de la séance du conseil du 8 juillet 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de ce règlement est de ne plus imposer un permis de séjour au propriétaire/occupant d'une roulotte située dans un camping sur le territoire de la municipalité mais seulement une compensation pour les services municipaux;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de règlement, lequel sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

**d. Avis de motion du Règlement 2025-10 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.**

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* vise à octroyer de nouveaux pouvoirs aux municipalités du Québec dont celui de se prévaloir d'un droit de préemption sur un immeuble ;

**ATTENDU QUE** les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal du Québec* encadrent désormais l'exercice du droit de préemption par une municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'exercice du droit de préemption permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*<sup>1</sup> ;

**ATTENDU QUE** l'exercice du droit de préemption permettra notamment à la Municipalité de réaliser différents projets au bénéfice de la communauté ;

**ATTENDU QUE** chacun des propriétaires des immeubles préalablement identifiés par la Municipalité sera avisé de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption par la notification d'un avis ;

**ATTENDU QUE** l'objet du présent règlement est de déterminer le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé ainsi que les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être acquis ;

**AVIS DE MOTION** est donné par la mairesse Michèle Turcotte qu'à une séance prochaine du conseil, le Règlement 2025-10 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée aujourd'hui et il sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

**e. Emprunt temporaire pour couvrir les coûts de construction du chalet municipal.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1093 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'elle détermine.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a commencé les travaux de démolition et de reconstruction du chalet du parc municipal et qu'elle couvrira une partie des coûts de construction à l'aide des

subventions à recevoir de la part de divers ministères et organismes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité recevra une subvention de 125 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives du ministère du Sport, des loisirs et du plein air, en vertu de l'entente et de son amendement signé le 25 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit recevoir une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, tel qu'annoncé dans la lettre datée du 15 avril 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit recevoir un montant additionnel de 62 300 \$ faisant partie de la subvention de 114 000\$ accordée par la MRC de Memphrémagog en vertu du protocole signé le 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

2025-08-126 **Il est proposé par Jocelyn Brasseur  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité obtienne de la part de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog un emprunt temporaire de 262 300 \$ à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025, à un taux variable selon le taux préférentiel du marché ;

**QUE** la mairesse, Michèle Turcotte et la directrice générale, Cristina Chiurtu soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour l'émission de l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**f. Déplacement d'un montant de 10 000\$ entre les postes comptables.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion et que le coût a été acquitté par un emprunt du fonds de roulement et non pas par un prêt bancaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait budgétisé un montant de 6 000\$ pour le paiement des intérêts du prêt pour l'achat du camion et 4 000 \$ pour le paiement du capital ;

**CONSIDÉRANT QUE** le remboursement de l'emprunt envers le fonds de roulement débutera en 2026 ;

2025-08-127 **Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la somme de 4 000 \$ soit transférée du poste comptable 03-211-01-000 (remboursement emprunt camion) vers le poste comptable 02-320-00-525 (entretien – camions voirie) ;

**QUE** la somme de 6 000 \$ soit transférée du poste comptable 02-921-01-840 vers le poste comptable 02-320-00-525 (entretien – camions voirie).

**QU'**un montant de 2 578 \$ (plus taxes) soit payé à Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC pour l'achat d'une garantie prolongée de 72 mois (80 000 km).

**ADOPTÉE**

**5) RESSOURCES HUMAINES**

**a. Fin de la période de probation d'Alice Désaulniers, chargée de projets.**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Alice Désaulniers a été embauché le 27 janvier 2025 pour le poste de chargée de projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation est de six (6) mois;

2025-08-128

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil confirme la fin de la période de probation de Mme Désaulniers et qu'il confirme son embauche suivant la grille salariale classe 2.

**ADOPTÉE**

**6) VOIRIE**

**a. Rapport sur les travaux publics en cours**

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de travaux publics, présente le rapport du mois.

**b. Acceptation finale des travaux effectués en 2024 par Excavation N. Jeanson inc. sur le rang Vincent et paiement des factures 193339 et 193325.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu le certificat de réception définitive des travaux effectués l'année passée sur le rang Vincent par la compagnie Excavation N. Jeanson inc ;

2025-08-129

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité accepte les travaux et le certificat émis par EXP inc.;

**QU'**elle acquitte les factures finales 193339 et 193325 pour un montant total de 12 980,67 \$.

**ADOPTÉE**

**c. Appel d'offres par invitation pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 2.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu les plans pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 2 de la part de la firme Rappel ;

2025-08-130

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité fasse un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux compagnies pour les travaux de remplacement du ponceau sur le Rang 2.

**ADOPTÉE**

**d. Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la préparation des plans pour la réfection du stationnement de la mairie.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut améliorer la sécurité de l'intersection entre le rang de la Montagne, le chemin Bolton-Centre et la rue Principale, ce qui inclut la sécurité du stationnement situé en arrière de la mairie ;

**CONSIDÉRANT QU'on** a également besoin d'un nombre plus grand de places de stationnement pour répondre aux besoins des citoyens qui participent à de divers événements organisés à la mairie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP inc. a déjà préparé les plans de réaménagement de la signalisation du carrefour et qu'elle nous a fait une soumission pour la réfection du stationnement ;

2025-08-131

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité accepte l'offre de services d'EXP inc. pour la préparation des plans et des devis pour la réfection du stationnement et pour l'ajout de deux autres emplacements de stationnement autour de la mairie.

**ADOPTÉE**

**e. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – volet rétablissement pour les travaux de réfection du ponceau sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass) endommagé par les pluies du 17 mai 2025.**

**ATTENDU QU'UN** événement fortuit est survenu le 17 mai 2025;

**ATTENDU QUE** la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous :

- Le ponceau situé sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass) a été soulevé par la pluie abondante;
- 

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

**ATTENDU QUE** la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;



**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Maxime Racicot agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2025-08-132

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

## **7) URBANISME**

### **a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme**

Le rapport des permis émis au mois de juillet est déposé et présenté par monsieur Harry Bird, conseiller responsable de l'urbanisme et président du CCU.

### **b. Dépôt du procès-verbal du CCU**

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 18 juillet 2025 est déposé et présenté par monsieur Jocelyn Brassard, conseiller responsable de l'urbanisme et membre du CCU.

### **c. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la modification de la fenestration au 163, 4<sup>e</sup> Rang.**

**Adresse :** 163, 4<sup>e</sup> Rang

**Zone :** VIL-2

**Nature de la demande :** Fenestration

**Année de construction :** 1963

**CONSIDERANT QUE** la résidence ne comporte pas d'éléments architecturaux liés au patrimoine ;

**CONSIDERANT QUE** globalement l'ajout d'une porte patio au rez-de-jardin et le changement du type de fenêtre, sans modification aux dimensions des ouvertures, conserve l'apparence général du bâtiment ;

**CONSIDERANT QUE** le projet proposé par le propriétaire respecte les critères du PIIA ;

2025-08-133

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis de modification de la fenestration tel que proposé dans les documents soumis à l'appui de la demande.

**ADOPTÉE**

**d. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la modification du revêtement extérieur et de la fenestration au 148, 2<sup>e</sup> Rang.**

**Adresse :** 148, 2<sup>e</sup> Rang

**Lot :** 5 191 970

**Zone :** VIL-2

**Nature de la demande :** Fenestration et revêtement

**Année de construction :** 1943

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence ne comporte pas d'éléments architecturaux liés au patrimoine ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dimensions des ouvertures restent inchangées et que le choix des fenêtres et du revêtement extérieur conserve l'apparence général du bâtiment existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé par le propriétaire respecte les critères du PIIA ;

2025-08-134

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis de modification du revêtement extérieur et de la fenestration tel que proposé dans les documents soumis à l'appui de la demande.

**ADOPTÉE**

**e. Autorisation pour l'émission d'un permis de démolition et reconstruction de la résidence et du bâtiment accessoire situés au 172, 4<sup>e</sup> Rang.**

**Adresse :** 172, 4<sup>e</sup> Rang

**Lot :** 5 191 945

**Zone :** VIL-2

**Nature de la demande :** Démolition et reconstruction de la résidence et du bâtiment accessoire.

**Année de construction :** 1974

**CONSIDERANT QUE** le projet implique la démolition et la reconstruction sur sensiblement les mêmes emplacements que les bâtiments actuels, avec peu d'abattage d'arbres ;

**CONSIDERANT QUE** le choix des matériaux et le vocabulaire architectural cadre bien avec l'environnement naturel et bâti ;

**CONSIDERANT QUE** le projet proposé par le propriétaire respecte les critères du PIIA ;

2025-08-135

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal autorise, sur recommandation du CCU, l'émission d'un permis de construction des nouveaux bâtiments au 172 4<sup>e</sup> Rang, selon les plans et documents préparés par Marc Poirier, architecte et déposés le 3 juillet 2025.

**ADOPTÉE**

## 8) ENVIRONNEMENT

### a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l'environnement présente le rapport du mois.

### b. Dépôt du procès-verbal du CCE

Le rapport du comité consultatif en environnement du 17 juin 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

### c. Modification de l'entente avec la MRC de Memphrémagog au sujet de la délégation de compétences pour les matières recyclables.

**ATTENDU QUE** les Municipalités ont convenu d'une entente de délégation de compétences pour les matières résiduelles ayant notamment pour objet de déléguer à la MRC la compétence de conclure toute entente requise avec l'organisme de gestion désignée afin d'encadrer les services de collecte et de transport des matières recyclables ;

**ATTENDU QUE** les parties considèrent opportun de modifier l'entente afin d'y préciser les règles relatives aux responsabilités des parties quant à la réparation, le remplacement et la distribution des bacs roulants ;

2025-08-136 **Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil approuve l'entente modifiant l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables intervenue entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales ;

**QUE** le conseil autorise et mandate Madame Michèle Turcotte, mairesse, et Madame Cristina Chiurtu, directrice générale, à signer l'entente modifiant l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

**QU'**une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

**ADOPTÉE**

### d. Appel d'offres publics pour la collecte des matières résiduelles et du compost pour l'année 2026, avec possibilité de renouvellement.

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec la firme Ricova inc. pour la collecte de matières résiduelles et du compost prend fin en décembre 2025 ;

2025-08-137 **Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité fasse un appel d’offres publics afin d’obtenir des soumissions pour la collecte des matières résiduelles et du compost pour l’année 2026, avec option de renouvellement pour les années 2027 et 2028.

**ADOPTÉE**

**9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
**a. Rapport du conseiller responsable de loisirs et de la culture.**

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable de loisirs et de la culture présente le rapport du mois.

**b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.**

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de sentiers, présente le rapport du mois.

**10) SÉCURITÉ CIVILE**  
**a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.**

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la sécurité civile, présente le rapport du mois.

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Liste des comptes à payer au 5 août 2025

| Fournisseur                             | Description                                          | Montant      |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------|
| 9245-0600 QUEBEC INC.                   | Travaux pour le ponceau chemin Legendre              | 224,20 \$    |
| AGENCE DU REVENU DU CANADA              | DAS Fédérales - Juillet 2025                         | 4 777,21 \$  |
| Association des propriétaires du bassin | Entretien de la station de lavage - Lac Libby        | 161,32 \$    |
| BUROPRO CITATION                        | Produit de nettoyage                                 | 8,61 \$      |
| BUROPRO CITATION                        | Fourniture de bureau                                 | 77,70 \$     |
| BUROPRO CITATION                        | Fourniture de bureau                                 | 178,00 \$    |
| BUROPRO CITATION                        | Lecture de compteur                                  | 971,49 \$    |
| BUROPRO CITATION                        | Lecture de compteur                                  | 12,56 \$     |
| COGECO CONNEXION INC.                   | Internet - Août 2025                                 | 114,92 \$    |
| COMMUNICATION PLUS                      | Temps antenne ONQ - 1er août au 1er septembre 2025   | 222,48 \$    |
| COMPTE VISA                             | Carte Visa - Juillet 2025 (DG)                       | 12,00 \$     |
| COMPTE VISA                             | Carte Visa - Juillet 2025 (Administration)           | 954,81 \$    |
| COMPTE VISA                             | Carte Visa - Juillet 2025 (Voirie)                   | 2 277,02 \$  |
| CORPORATION LOISIRS ET CULTURE SEDB     | Aide financière Micro Ouvert 2025                    | 1 770,00 \$  |
| CREATIONS JADE INC.                     | Frais de livraison - Facture 84916                   | 22,02 \$     |
| DANIEL ALLARD                           | Organisation spectacle fête nationale                | 1 500,00 \$  |
| Desjardins Sécurité Financière          | Assurances collectives - Juillet 2025                | 2 051,32 \$  |
| Desjardins Sécurité Financière (RVER)   | RVER - Période finissant 19 juillet 2025             | 1 676,90 \$  |
| ENTRETIEN PAYSAGER RACICOT LACHAPELLE   | 2/2 - Entretien paysager pelouse terrains municipaux | 2 299,50 \$  |
| ENVIRO5                                 | Vidanges de fosses septique (63)                     | 17 033,55 \$ |

|                                 |                                                            |               |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------|
| ESPACE VITAL ARCHITECTURE INC.  | Appel d'offres - Agrandissement du chalet                  | 569,13 \$     |
| EXCAVATION ANDRE VINCENT        | Nivelage des chemins                                       | 172,46 \$     |
| EXCAVATION L.G. INC.            | Nivelage des chemins                                       | 1 195,74 \$   |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE     | Versement intérêts sur dette à long terme                  | 5 066,65 \$   |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE     | Versement capital sur dette à long terme                   | 24 700,00 \$  |
| GOLIAX                          | Pancartes de signalisation diverses et accessoires         | 4 042,73 \$   |
| HYDRO-QUEBEC                    | Éclairage public - 1er au 30 juin 2025                     | 306,74 \$     |
| HYDRO-QUEBEC                    | Électricité roulotte Touski - du 9 juin au 18 juillet 2025 | 920,58 \$     |
| HYDRO-QUEBEC                    | Éclairage Mairie - du 21 mai au 18 juillet 2025            | 980,00 \$     |
| HYDRO-QUEBEC                    | Électricité station de lavage - Lac Libby - 30.05-17.07    | 476,18 \$     |
| INFORMATIQUE ASR                | Plan téléphonie - 6 juillet au 5 août 2025                 | 393,22 \$     |
| INFORMATIQUE ASR                | Firewall - Frais du 17 juillet au 16 août 2025             | 126,42 \$     |
| INFORMATIQUE ASR                | Soutien informatique pour ajouter un efax au système       | 48,87 \$      |
| INFORMATIQUE ASR                | Soutien technique - Son des enregistrements des séances    | 268,76 \$     |
| LES ENTREPRISES BOURGET INC.    | Achat abat-poussière AP-20                                 | 1 151,25 \$   |
| MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST    | Forfait Mutuelle FQM - unité 58070                         | 968,28 \$     |
| MODULE2GO                       | Roulotte pour la période des travaux - Chalet du parc      | 726,88 \$     |
| MODULE2GO                       | Roulotte pour la période des travaux - Chalet du parc      | 726,88 \$     |
| MRC MEMPHREMAGOG                | Quote-part divers                                          | 32 259,50 \$  |
| MRC MEMPHREMAGOG                | Équilibrage - Août 2025                                    | 910,00 \$     |
| MUNICIPALITÉ BOLTON-EST         | Matières résiduelles 2025 (56 unités)                      | 10 833,76 \$  |
| MUNICIPALITÉ D'EASTMAN          | 1/5-Entente intermunicipale Eastman Serv communautaire     | 2 230,00 \$   |
| NORMAND JEANSON EXCAVATION INC. | Travaux du 10 juillet sur le rang Vincent                  | 2 012,07 \$   |
| NORMAND JEANSON EXCAVATION INC. | Travaux du 10 juillet sur le chemin du Roy                 | 2 086,80 \$   |
| NORMAND JEANSON EXCAVATION INC. | Libération de 5% sur la retenue (Facture 191917            | 10 968,60 \$  |
| REVENU QUÉBEC                   | DAS Provinciales - Juillet 2025                            | 13 201,14 \$  |
| RICOVA SERVICES INC.            | Cueillette et transport-Déchets et compost-Juin 2025       | 7 831,44 \$   |
| SANIVAC                         | Location toilette chimique - 30 juin au 15 juillet 2025    | 507,51 \$     |
| SOLMA TECH                      | Étude géotechnique factuelle                               | 3 736,69 \$   |
| SOMAVRAC C.C. INC.              | Achat abat-poussière 35%                                   | 9 988,09 \$   |
| THIBAUT GM SHERBROOKE           | Plan de protection de véhicule - 80000 km/72 mois          | 2 964,06 \$   |
| VILLAGE DES MÉTIERS D'ART SEDB  | Circuits des arts 1, 2 et 3 août 2025                      | 382,87 \$     |
| VILLAGE DES MÉTIERS D'ART SEDB  | Circuits des arts 1, 2 et 3 août 2025                      | 559,37 \$     |
| VILLE DE WATERLOO               | 2e vers-Entente intermunicipale service incendie 2025      | 20 363,75 \$  |
| VILLE DE WATERLOO               | 3e vers-Entente intermunicipale service incendie 2025      | 39 278,40 \$  |
| ZONE-ÉCO                        | Traitement des matières organiques et résiduelles          | 1 593,10 \$   |
|                                 |                                                            | 240 893,53 \$ |

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

2025-08-138

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** les comptes payés et à payer soit approuvés.

**ADOPTÉE**

**12)    AFFAIRES DIVERSES**

**13)    PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14)    LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-08-139    **Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 10, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michèle Turcotte  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Cristina Chiurtu  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.